



PLACE DE LA
MÉDIATION



Le certificat en prévention et médiation dans l'enseignement (CPME)

Notre partenaire :



Université de Paix asbl
De la prévention à la gestion positive des conflits



Jouer la carte de la prévention, c'est oeuvrer pour ...

- Le bien-être des apprenants et des intervenants
- Le niveau de performance de l'établissement
- Son image et sa réputation

Le contexte

Près de 10% des collégiens seraient aujourd'hui victimes de harcèlement en France, soit près de 233 000 élèves, selon les données de l'Education Nationale.

Au lycée, 73 000 jeunes seraient touchés, d'après la Délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire. Sur Internet, le cyber-harcèlement fait aussi des victimes : 1 élève sur 5 déclare avoir subi de la cyber-violence. Le monde universitaire n'échappe pas à ce phénomène (de harcèlement sexuel en particulier) même s'il est moins visible.

Si ce fléau a toujours existé, il n'est sorti de l'ombre en France que depuis ces dernières années. Une prise de conscience tardive comparée aux pays anglo-saxons et scandinaves.

Aujourd'hui hissée au rang de priorité nationale par le Ministère de l'Education Nationale, la question du harcèlement à l'école et, plus largement, de la violence, suppose, en tant que responsables d'établissement, de mener une politique de prévention méthodique, alliant tous les acteurs internes et externes concernés, afin d'obtenir des résultats durables dans le temps.

Si le contexte juridique n'est pas aussi contraignant que dans le monde du travail, il n'empêche que les établissements d'enseignement doivent mettre en place un dispositif de prévention pour anticiper les risques protéger la santé physique et mentale de leur personnel, mais également, de leurs élèves et étudiants.

La prévention, gage de performance

D'où la nécessité de savoir identifier les signaux de souffrance et assurer l'accueil des intervenants et des apprenants en difficulté.

Le Certificat Prévention et médiation dans l'enseignement a pour objectif de permettre à tout acteur concerné par la prévention du harcèlement et de la violence d'acquérir une méthodologie d'intervention et des outils pour mettre en place et faire vivre une politique de prévention et de la qualité de vie dans l'enseignement efficace et durable.

Public concerné

Directeurs d'établissements du primaire et du secondaire, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN), personnel d'encadrement et administratif, cadres universitaires, médiateurs, juristes, membres d'associations et tout acteur concerné par la prévention dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.



Les objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation de 8 jours répartis sur 3 mois (soit 4 modules de 2 jours), les participants seront en mesure de :

- Comprendre les phénomènes de harcèlement et de violence sous un angle systémique
- Appréhender les enjeux de la prévention dans l'enseignement
- Cerner la responsabilité juridique des établissements, de l'équipe d'encadrement ainsi que l'évolution des contentieux
- Identifier et savoir coordonner les 3 niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- S'appuyer sur une personne ressource-interface dans les situations difficiles
- Organiser l'accueil et la prise en charge des apprenants en difficulté
- Conduire une enquête interne en cas de plainte de harcèlement
- Sensibiliser les relais au processus, aux techniques et aux outils de la médiation
- Faire du Document Unique de Prévention des Risques dans l'Enseignement (DUPRE) un outil de performance au service de la qualité de vie dans l'enseignement.
- Bénéficier du retour d'expérience d'établissements pilotes en matière de stratégies préventives
- Communiquer sur son dispositif de prévention en interne et en externe, et en faire un véritable levier au service de la qualité de vie dans l'enseignement, de la performance et de l'image de l'établissement.



La méthode

La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative avec alternance d'activités variées :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas
- Présentation Powerpoint interactive
- Travaux en sous groupes

L'évaluation du certificat

La participation aux 8 jours de formation

Tarif (8 jours)

Etablissement de l'enseignement :

3250 € net

En individuel :

2550 € net

Le calendrier de nos sessions à Paris (intramuros)

2016 : 18-19 octobre, 24-25 novembre, 1-2 décembre, 14-15 décembre

2017 : 3-4 avril, 17-18 mai, 8-9 juin, 26-27 juin

La formation peut aussi être dispensée dans vos locaux (entre 4 et 14 participants) ou dans les locaux d'un établissement de l'enseignement avec des participants issus de plusieurs écoles ou universités : nous consulter.

Le programme de la formation-action

Cette formation-action de 56 heures (8 jours) met l'accent sur la prévention à tous les niveaux : tertiaire (gestion des situations difficiles), secondaire (sensibilisation et formation des acteurs de l'établissement) et primaire (amélioration du fonctionnement de l'organisation par la réduction voire l'élimination des risques à la source).

Conflits, violence, harcèlements dans l'enseignement

- Quel est l'état des lieux de la violence et du harcèlement en milieu scolaire ?
- Conflits, violence, harcèlements (horizontal, ascendant, descendant), cyber-harcèlement : de quoi parle-t-on ?
- Comment repérer les situations difficiles et les signaux faibles ?
- Identifier les 4 enjeux de la prévention
- Faire de la prévention : pourquoi, comment ?
- Quels sont les acteurs mobilisables ?

Les facteurs de la qualité de vie dans l'enseignement

- Repérer les facteurs de risques internes et externes
- Se doter de grilles de lectures pour saisir les mécanismes de construction de la souffrance
- L'impact des situations de mal-être sur la santé et la performance des acteurs (élèves et adultes) et l'ambiance de travail dans l'établissement
- Appréhender la notion de compétences psychosociales
- Identifier les sources de la qualité de vie à l'école

Le cadre légal, les obligations et les enjeux de la prévention

- Appréhender les textes de lois incontournables
- Saisir les droits des élèves et l'évolution des contentieux
- Assimiler les obligations qui pèsent sur les établissements et le personnel éducatif
- Connaître les sanctions possibles
- Identifier les 22 questions juridiques clés en matière de harcèlement
- Savoir coordonner les 3 axes : prévention, intervention, réparation

La médiation, outil de prévention au service de la Qualité de vie dans l'enseignement

- Identifier l'intérêt de la médiation en milieu scolaire
- Savoir passer de la médiation curative à la médiation préventive ou comment tirer enseignement des tensions et incidents au profit de la prévention
- Appréhender le processus de médiation avec la méthode des « 7 C »
- Repérer les acteurs internes et externes médiateurs-préventeurs
- Former le(s) médiateur(s) au repérage et à la gestion des situations difficiles (posture, outils, techniques)
- Utiliser la méthode de médiation DCOD comme levier d'action au service de la qualité de vie à l'école

La communauté éducative au cœur de la prévention et de la régulation des tensions

- Sensibiliser les enseignants à la médiation préventive et créatrice
- Stimuler la cohésion du groupe et le sentiment d'appartenance dans la classe
- Inciter à poser le cadre du bien travailler ensemble
- Piocher dans la boîte à outils de résolution non-violente des tensions
- Former au management et à l'écoute bienveillante
- Gérer les situations difficiles auxquelles peuvent faire face les enseignants et personnel éducatif

Les étapes clés d'une démarche de prévention dans l'enseignement

- Organiser et piloter la prévention : identifier les acteurs clés et les bons outils
- Intervenir avec une méthodologie adéquate selon les situations
- S'approprier des plans d'actions situationnels (individuel, équipe, organisation)
- Adopter la posture appropriée selon les niveaux (prévention, intervention, réparation)
- Conseil et points de vigilance à partir d'exemples d'établissements pilotes (retour d'expérience belge)





Le document unique d'évaluation des risques, outil de performance

- Faire du document unique un levier de performance au service de la qualité de vie à l'école, incluant tous les acteurs (enseignants, agents, élèves...)
- Faire participer les acteurs à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique
- Adapter cet outil aux contextes et aux réalités des établissements scolaires et universitaires
- S'appuyer sur le Document Unique de Prévention des Risques dans l'Enseignement (DUPRE) pour identifier de façon claire, risques, acteurs et mesures appropriées.
- Inclure le harcèlement, la violence et les risques psychosociaux dans le DUPRE
- Faire du Document Unique un vecteur de communication interne et externe au service de l'image et de la réputation de l'établissement.

Les responsables d'établissements face aux nouveaux enjeux de la prévention

- Favoriser le lien social entre les acteurs internes et externes de la prévention
- Améliorer le climat scolaire : pistes de solutions et axes de progrès (retours d'expérience)

Conférence débat : Retour d'expérience d'un établissement pilote

Atelier plan d'action (1/2 journée)

- Faire le point sur son plan d'action post formation avec l'outil «Arbrac'tion»
- Impulser de nouveaux modes de coopération dans le collectif de travail
- Ajuster son plan d'action et son positionnement en fonction des situations

L'équipe pédagogique



Nathalie Ballade

Formatrice en gestion positive des conflits à l'université de Paix de Namur (Belgique)- Diplôme de professeur des écoles



Marie-José Gava

Fondatrice de Place de la Médiation, médiatrice, co-auteur de « Halte au harcèlement à l'école » (Larousse)



Alain Benlezar

Ancien Directeur de l'équilibre de vie au travail à Air France. Concepteur du Document unique de prévention et d'évaluation des risques dans l'enseignement (DUPRE) pour Place de la Médiation.



Bernard Gbézo

Docteur en psychosociologie, consultant en santé au travail. Expert auprès du Bureau International du Travail (BIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)



Pierre Burucoa

Avocat en droit social, médiateur



Isabelle Groneman

Consultante en management de la relation



Jean-Luc Chavanis

Coach diplômé (membre EMCC), consultant en santé au travail, médiateur



Alexandre Mergui

Docteur en psychologie clinique, consultant en santé mentale



Eric Debarbieux

Auteur des enquêtes de victimation et de climat scolaire réalisées en France. Universitaire, membre de l'Observatoire international de la violence à l'école.



Valérie Piau

Avocate en droit de l'éducation, auteur du «guide Piau : les droits des élèves et des parents» (L'Etudiant)

Qui sommes-nous ?

Place de la Médiation est un réseau pluridisciplinaire d'experts et de chercheurs en prévention des risques psychosociaux, spécialisé en formation et en médiation, crée par Marie-José Gava, co auteur de « Halte au harcèlement à l'école » (Larousse) Médiateurs, psychosociologues, coachs, psychologues, assistantes sociales, juristes, avocats, préventeurs... Tous nos intervenants ont à cœur de favoriser la qualité de vie dans les organisations et les établissements de l'enseignement. Notre souci : donner des clés aux acteurs de la prévention afin de leur permettre de mieux identifier, de prévenir et de réagir aux risques psychosociaux.

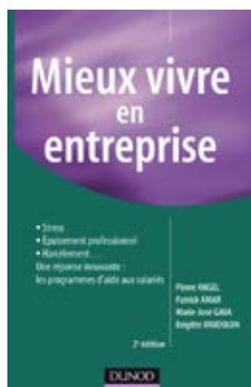
Notre organisme organise depuis 2010 le « Certificat de Conseiller en Prévention des risques psychosociaux », aussi dispensé depuis 2012 sous la forme d'un Diplôme Universitaire (D.U), en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise.

Place de la Médiation est à l'origine du Diplôme Universitaire de Médiateur du travail, en partenariat avec cette université.

Nos publications



> Parution le 24 août 2016
Livre remis aux participants



Bulletin d'inscription



**PLACE DE LA
MÉDIATION**

Je m'inscris à la formation de :

Certificat de prévention et de médiation dans l'enseignement

SESSION DE à

Participant

Nom, prénom :

Fonction :

Service :

Etablissement :

Tel pro :

Mob :

E-mail :

Responsable de l'inscription :

Nom, prénom :

Service :

Tel :

E-mail :

Adresse :

.....

.....

Conditions générales de vente

Conditions d'inscription : les frais incluent l'animation de la formation, les supports pédagogiques, les pauses café.

Lieu de la formation : la formation se déroule à Paris. L'adresse sera communiquée 4 semaines environ avant le début de la session.

Paiement : par chèque à l'ordre de **IMMEDIATION SAS** ou par virement sur le compte Caisse d'Épargne d'Île-de-France-Paris.

Banque : 17515 / code guichet : 90000 / N° de compte : 08096070947 / clé : 19

Le règlement doit être effectué avant la formation, à l'exception des organismes dépendant du code des marchés publics, pour qui le paiement s'effectuera dans les 45 jours suivant la fin de la formation.

Conditions d'annulation : jusqu'à 2 semaines avant le début de la session, le remboursement des frais d'inscription s'effectuera moyennant une retenue de 15% du prix de la formation.

Moins de 2 semaines avant, les frais seront dus en intégralité. Le participant pourra néanmoins reporter son inscription ou se faire remplacer. L'organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session, ou d'apporter des modifications mineures au programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Aucun remboursement de la formation ne sera effectué.

Délivrance du certificat : le certificat sera délivré au participant au terme des 8 jours de formation

Signature/cachet :

Bulletin à renvoyer à :

contact@placedelamediation.com ou à
Place de la Médiation - Tour Nova

71 Bd National - 92250 La Garenne-Colombes

Place de la Médiation (SAS Immédiation) : Tour Nova - 71 bd National 92250 La Garenne-Colombes

Tél. : 01 47 80 83 70 - Mob : 06 11 07 07 91 - www.placedelamediation.com - contact@placedelamediation.com

N° de déclaration d'activité de formation : 11 92 16839 92 - N° SIRET : 504 539 941 - code APE : 8559A - Crédit photos : Fotolia



PLACE DE LA
MÉDIATION

Place de la Médiation (SAS Immédiation) : Tour Nova - 71 bd National 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : 01 47 80 83 70 - Mob : 06 11 07 07 91 - www.placedelamediation.com - contact@placedelamediation.com
N° de déclaration d'activité de formation : 11 92 16839 92 - N° SIRET : 504 539 941 - code APE : 8559A - Crédit photos : Fotolia